



VILLE DE COGOLIN

ARRÊTÉ DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le **18 JUL. 2025**

ID : 083-218300424-20250716-ARRETE2025_922-AI

N° 2025/922

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A UN ADJOINT AU MAIRE

Monsieur Geoffrey PECAUD

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-20 et L2122-23,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la construction et de l'habitat,

Vu le code de la santé publique,

Vu l'arrêté municipal n° 2020/595 en date du 6 juillet 2020, portant délégation de fonctions à un adjoint au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2024/163 en date du 14 février 2024 portant délégation de fonctions à un adjoint au maire,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 juillet 2025 constatant l'élection de Monsieur Geoffrey PECAUD en qualité de 4^{ème} adjoint au maire,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Geoffrey PECAUD, adjoint au maire, un certain nombre d'attributions relevant de l'urbanisme, du règlement local de publicité, des autorisations d'enseigne, et de la gestion domaniale,

ARRETE

ARTICLE 1

Les arrêtés n° 2020/595 et n° 2024/163 sont abrogés.

ARTICLE 2

A compter de ce jour, Monsieur Geoffrey PECAUD, adjoint au maire, est délégué à l'urbanisme, à la gestion des établissements recevant du public et à l'accessibilité, au règlement local de publicité et aux autorisations d'enseigne ; il assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à ces compétences.

ARTICLE 3

Délégation permanente de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétences à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions ainsi que tous courriers, avis, réponses ou réclamations, contrats et autorisations.

Délégation lui est expressément confiée pour :

- L'élaboration et la gestion de l'aménagement foncier et l'urbanisme prospectif,
- La délivrance des autorisations d'urbanisme et d'aménagement,
- La délivrance des autorisations d'urbanisme valant autorisation de travaux et des autorisations de travaux relatives aux établissements recevant du public,
- La gestion des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols.

ARTICLE 4

A compter de ce jour, Monsieur Geoffrey PECAUD, adjoint au maire, est délégué à la gestion domaniale qui comprend les autorisations d'occupation du domaine public, les baux et conventions relatifs au domaine public ou privé de la commune, les assurances et les débits de boissons, la cellule fiscale ainsi que le suivi de l'exécution des concessions de service public ; il assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à ces compétences.

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le **18 JUL 2025**

ID : 083-218300424-20250716-ARRÊTE2025_922-AI

Recevoir
l'original

ARTICLE 5

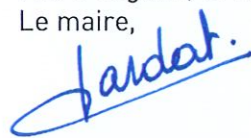
Délégation permanente de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétence à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions ainsi que tous courriers, avis, réponses ou réclamations, contrats et autorisations.

ARTICLE 6

Madame la directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Draguignan et au comptable public.

Fait à Cogolin, le 16 juillet 2025

Le maire,



Christiane LARDAT



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon - 5 rue Racine - BP 40510 - 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Notifié le :